

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 27/03/2025

Date de publication : 15 AVR. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 25

Quorum : - Présents : 22 - Absents : 3 dont pouvoir : 1

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

ARRIVÉE EN COURS DE SEANCE : Florence SIMON après le vote des décisions de bureau.

PROCURATION : Jean-Louis CONIL à Marino CASSEZ.

ABSENTS : Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

– Projets de décisions du bureau communautaire

DB2025_019 : PETITE ENFANCE - Actualisation du projet éducatif petite enfance et des projets d'établissement des structures d'accueil du jeune enfant

DB2025_020 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Renouvellement de l'adhésion à l'association French Tech Côte d'Azur – FTCA et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2025

DB2025_021 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Renouvellement de l'adhésion à l'agence de développement économique de la Région Sud – RisingSUD et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2025t

DB2025_022 : AMENAGEMENT - FEDER – Programme 02 : Préserver les ressources
Appel à projet Adaptation au changement climatique - Demande de subvention – projet jardin de pluie

DB2025_023 : HABITAT - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse"- Attribution de subventions

DB2025_024 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Caille - Clôture de l'opération - Rénovation de l'éclairage public

DB2025_025 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune des Mujouls - Clôture de l'opération -Travaux divers sur le bâtiment de la mairie et abords de la chapelle Sainte-Marthe

DB2025_026 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Valderoure - Clôture de l'opération - Réfection des chemins du Reyal et de La Ferrière

DB2025_027 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Rénovation d'un bâtiment communal (Gîte touristique) - Phase opérationnelle - Commune de Saint-Auban - Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

DB2025_028 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - City Stade du Collet de Gasq - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

DB2025_029 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Réfection du Chemin des Sources de la Siagne - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

DB2025_030 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Sentier du vertige - Diagnostic écologique -Commune de Saint-Auban

DB2025_031 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Dotation cantonale – travaux 2025 » - Commune de Valderoure

– Préparation du conseil communautaire

– Présentation des expositions 2025 du MIP

REPORTÉE > – **Présentation de l'arrêté de brûlage par Monsieur LIAUTAUD, chef de service adjoint du Service Eau Agriculture Forêt Espaces Naturels, Monsieur Jean Luc URTITI, référent DFCI, et un agent du pôle Forêt Espaces Naturels**

– Questions diverses

> Fiches de gestion de la collecte par secteur TOEM

Décision n° DB2025_019 : Actualisation du projet éducatif petite enfance et des projets d'établissement des structures d'accueil du jeune enfant

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Les établissements d'accueil doivent régulièrement mettre à jour leur projet d'établissement qui comprend à minima les éléments suivants :

- un projet éducatif qui décrit les valeurs et les engagements de l'équipe,
- Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel la structure est implantée,
- Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver la mise à jour du projet éducatif petite enfance et des projets d'établissement des structures d'accueil du jeune enfant.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les projets d'établissements et leurs annexes joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ces projets d'établissements qui s'appliqueront et se substitueront aux anciens projets à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à appliquer et à diffuser ces projets à compter de 1^{er} avril 2025.

Décision n° DB2025_020 : Renouvellement de l'adhésion à l'association French Tech Côte d'Azur – FTCA et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Initiative publique innovante portée par le Ministère de l'économie, la French Tech Côte d'Azur impulse localement sur le territoire maralpin des dynamiques collectives avec l'objectif de valoriser l'écosystème des start-ups au national et à l'international.

La CAPG est impliquée dans la French Tech Côte d'Azur depuis sa création, participant activement aux côtés des autres EPCI partenaires à la labellisation obtenue en 2015 et à la poursuite de cette dynamique.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler l'adhésion de la CAPG à l'association French Tech Côte d'Azur pour l'exercice 2025 et d'autoriser le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association French Tech Côte d'Azur – FTCA au titre de l'exercice 2025 ;

- **DE DÉSIGNER** Monsieur le Président, Jérôme VIAUD, en tant que titulaire et Monsieur le Vice-président, Raymond ALBIS, en tant que suppléant pour siéger au sein des instances de l'association French Tech Côte d'Azur ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif au déploiement des actions de l'association French Tech Côte d'Azur sur le territoire du Pays de Grasse.

Décision n° DB2025_021 : Renouvellement de l'adhésion à l'agence de développement économique de la Région Sud – RisingSUD et attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'agence régionale de développement économique de la Région Sud, RisingSUD, ex-agence régionale pour l'innovation et l'internationalisation (ARII) a été fondée en 2014 par l'Etat, la Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, la Banque des Territoires et Bpifrance. Cette agence a pour missions d'accélérer la croissance des entreprises à l'international et d'être le bras armé de la Région sur les 8 filières d'excellence portées par des Opérations d'Intérêt Régional (OIR). Elle joue le rôle de passerelle entre décideurs et propose des programmes d'accompagnement en matière d'ingénierie financière, de conseil RH, d'ingénierie de projets, de marketing, de communication et d'intelligence économique. En 2021, la gouvernance de l'agence a été élargie afin d'impliquer les différents territoires et forces vives dans son pilotage, notamment les EPCI.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler l'adhésion de la CAPG au collège 3 (collectivités et leurs établissements) de l'agence RisingSUD et d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 5 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'agence régionale de développement économique, « RisingSUD » au titre de l'exercice 2025 ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur le Président, Jérôme VIAUD délégué titulaire et Monsieur le Vice-président, Raymond ALBIS en tant que délégué suppléant pour siéger au sein des instances de l'agence RisingSUD ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

**Décision n° DB2025_022 : FEDER – Programme 02 : Préserver les ressources
Appel à projet « Adaptation au changement climatique » - Demande de subvention
– projet jardin de pluie**

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la politique d'aménagement durable du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de l'appel à projet « adaptation au changement climatique » du FEDER pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1.000.000 € pour la restructuration du parking SNCF de la gare de Grasse en jardin de pluie.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention au titre de l'appel à projet « adaptation au changement climatique » du FEDER susceptible de venir en appui au projet de jardin de pluie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Décision n° DB2025_023 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de
Grasse" - Attribution de subventions**

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Depuis le 4 octobre 2022, dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels pour une durée de 5 années, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions.

Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement et d'autres opérateurs agréés par l'Anah, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence.

Les seize (16) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent, pour la communauté d'agglomération, sur un montant de 47 634,00 € et pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 21 804,00 €, pour un total de travaux de 321 855 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022–2027 et par la présente décision, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **47 634,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **21 804,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2025 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n° DB2025_024 : Commune de Caille - Clôture de l'opération - Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune de Caille, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

Décision n° DB2025_025 : Commune des Mujouls - Clôture de l'opération - Travaux divers sur le bâtiment de la mairie et abords de la chapelle Sainte-Marthe

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de divers travaux sur le bâtiment de la mairie et sur les abords de la chapelle Sainte-Marthe de la commune des Mujouls, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

**Décision n°DB2025_026 : Commune de Valderoure - Clôture de l'opération
Réfection des chemins du Reyat et de La Ferrière**

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de réfection des chemins du Reyat et de La Ferrière de la commune de Valderoure, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

**Décision n°DB2025_027 : Rénovation d'un bâtiment communal (Gîte touristique)
Phase opérationnelle - Commune de Saint-Auban - Avenant n°1 à la convention de
délégation de maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du projet de rénovation du gîte touristique communal de Saint-Auban, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il convient d'approuver un nouveau plan de financement, à l'issue de la phase APD, pour un montant de 1 045 500 € HT. Le but est de procéder à la recherche de financements extérieurs sur l'intégralité des travaux.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus pour un montant de 1 254 600 € TTC, hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune les subventions dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint en annexe ;

Décision n°DB2025_028 : City Stade du Collet de Gasq - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération du city stade du Collet de Gasq, la commune de Saint-Vallier-de-Thiey souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération dont le montant s'élève à 102 248 € H.T.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus pour un montant de 122 697,60 € TTC, hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune, les subventions de l'Etat et du Département dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés, les avenants de transfert des marchés passés par la commune, les bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Décision n°DB2025_029 : Réfection du Chemin des Sources de la Siagne - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération de réfection du Chemin des Sources de la Siagne après un effondrement partiel de celui-ci suite aux intempéries, la commune de Saint-Vallier-de-Thiey souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération dont le montant s'élève à 250 000 € H.T.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus pour un montant de 300 000 € TTC, hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune les subventions de l'Etat dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés, les avenants de transfert des marchés passés par la commune, les bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Décision n°DB2025_030 : Sentier du vertige - Diagnostic écologique - Commune de Saint-Auban

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Dans le cadre du programme Espace Valléen du Parc Naturel Régional des Pré Alpes d'Azur, 80% des études préliminaires ont été financées pour le projet du sentier vertige de Saint-Auban. Il est nécessaire pour la poursuite de ce dossier de réaliser un diagnostic écologique faune et flore. La commune souhaite déléguer la réalisation de cette prestation, évaluée à 45 000 € TTC, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la Commune les subventions dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Décision n°DB2025_031 : « Dotation cantonale – travaux 2025 » Commune de Valderoure

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Dans le cadre de l'opération « Dotation cantonale – travaux 2025 », la commune de Valderoure souhaite déléguer la réalisation de divers chantiers à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
Il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour un montant de 64 800 € TTC.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus pour un montant de 64 800 € TTC, hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune la subvention dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés, les bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation des expositions 2025 du MIP**
- **Questions diverses**
 - **Fiches de gestion de la collecte par secteur TOEM**
 - **Information sur la recomposition de l'organe délibérant pour 2026**

Fin de la séance à 11h45

Fait à Grasse, le 07 avril 2025

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

